

Préfecture  
Service de la Coordination et du Soutien Interministériels  
Pôle Environnement  
Affaire suivie par : **Xavier SINNA**  
Tél. : 05.49.08.69.58  
Adresse mail : xavier.sinna@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 01 JUIL 2022

**Prise d'acte n° A6390**

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis le 16 juin 2022 un porter à connaissance relatif à une modification de votre projet éolien autorisé non construit sur la commune de Largeasse.

La modification annoncée porte sur les points suivants :

- petites modifications du tracé des pistes et du câble électrique. Deux pans coupés temporaires sont ajoutés. Certains pans coupés prévus permanents seront finalement supprimés, après le chantier de construction. La plate-forme de E6 est décalée. L'annexe jointe compare les déplacements de pistes et de plate-forme ;
- pas de nouvelle parcelle concernée ;
- largeur des pistes réduite de 5,5 à 4 m. L'emprise des pistes passe de 13 183 à 15 615 m<sup>2</sup> (phase Travaux) et à 4 527 m<sup>2</sup> (en phase Exploitation). La surface totale des plates-formes est réduite de 13 913 à 9 940 m<sup>2</sup> ;
- la surface de zones humides impactées passe de 1 970 à 1 374 m<sup>2</sup>. La compensation est inchangée ;
- le linéaire de haies arborées touché passe de 190 à 110 m. Le linéaire de haies buissonnantes touché passe de 170 à 286 m. La surface boisée touchée passe de 863 à 671 m<sup>2</sup>. La compensation est inchangée ;
- le volume des fondations des éoliennes est réduit à 478 m<sup>3</sup> ;
- le dossier de demande d'autorisation portait sur un gabarit, envisageant les modèles d'éoliennes NORDEX N117 ou VESTAS V117. L'exploitant confirme son choix du modèle d'éolienne NORDEX N117.

Je vous rappelle que les surfaces de compensation fixées par l'arrêté du 10 janvier 2020 ne doivent pas être réduites.

.../...

SAS Centrale Éolienne de Largeasse  
4 rue Euler  
75008 PARIS

Après examen par l'inspection des installations classées, cette modification apportée ne constitue pas un changement substantiel des éléments de votre dossier initial. En conséquence, **j'en prends acte**, conformément aux articles L181-14 et R181-46 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,  
Le secrétaire général de la préfecture,



Xavier MAROTEL